



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 26 septembre 2019 à 8 h 30, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

### **SONT PRÉSENTS :**

MM. les conseillers

Etienne Beaumont  
Benoit Voyer  
Yvan Barrette  
Pierre Cloutier

### **SONT ABSENTS :**

MM. les conseillers

Philippe Gasse  
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

### **Ordre du jour**

#### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Autorisation en vue de la signature de quittances à la suite des travaux de déboisement dans le rang Saguenay

#### **2. Trésorerie**

2.1 Aucun

#### **3. Sécurité publique**

3.1 Aucun

#### **4. Transport routier et hygiène du milieu**

4.1 Engagement d'un coordonnateur géomatique (**point reporté**)

#### **5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 septembre 2019

5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA

5.3 Autorisation en vue de la signature d'un acte de cession du lot 6 281 088 du cadastre du Québec (prolongement des rues Mario et Fiset)

5.4 Autorisation en vue de la signature d'une transaction avec Prêt Relais Capital inc.

#### **6. Loisirs et culture**

6.1 Aucun

#### **7. Période de questions**

#### **8. Petites annonces**

8.1 Aucun

#### **9. Levée de la séance**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

#### 19-09-291 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE QUITTANCES À LA SUITE DES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT DANS LE RANG SAGUENAY**

---

**Attendu** les travaux de déboisement réalisés sur une section du rang Saguenay en 2017 en vue du prolongement du réseau électrique;

**Attendu** que l'entrepreneur forestier qui a réalisé ces travaux a, sur certains lots, coupé des arbres au-delà de la servitude accordée à Hydro-Québec par les propriétaires de ces lots;

**Attendu** les réclamations transmises à la Ville par une dizaine de propriétaires;

**Attendu** les rencontres tenues avec ces citoyens, les différents pourparlers et les négociations;

**Attendu** que le conseil municipal souhaite régler toutes les réclamations en collaboration avec l'entrepreneur forestier;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, les quittances et ententes nécessaires permettant de régler toutes les réclamations reçues à la suite des travaux mentionnés précédemment.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### **SUJET 5.1**

Dépôt et présentation par M. le conseiller Yvan Barrette du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 23 septembre 2019.



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-292 DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** les demandes suivantes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue par courriel le 23 septembre 2019.

#### **CENTRE-VILLE**

- ✓ **Mme Émilie Therrien - locataire de l'immeuble situé au 204, rue Saint-Joseph** : demande de certificat d'autorisation soumise le 18 septembre 2019 pour l'installation d'une enseigne en bois, de même que de l'affichage dans la vitrine.
- ✓ **Mme Manon Moisan - 318-322, avenue Saint-Jacques** : demande de permis soumise le 23 septembre 2019 pour les travaux de peinture du bâtiment principal, l'installation de deux enseignes en bois et pour la démolition du garage.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-293 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DU LOT 6 281 088 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PROLONGEMENT DES RUES MARIO ET FISET)**

---

**Attendu** l'approbation du projet donnée par le conseil municipal, et ce, aux termes de la résolution numéro 18-10-343, pour les travaux de prolongement des rues Mario et Fiset;

**Attendu** que les travaux sont terminés, à l'exception du pavage de surface et des luminaires de rue et que ces travaux ont été approuvés par la firme FNX-INNOV mandatée par la Ville de Saint-Raymond afin de s'assurer de la conformité des travaux;

**Attendu** que le lot 6 281 088 du cadastre du Québec qui constitue le prolongement des rues Mario et Fiset, est toujours la propriété de Prêts Relais Capital inc.;

**Attendu** la nécessité de procéder sous peu à la cession de ce lot en faveur de la Ville de Saint-Raymond;

**Attendu** que l'Entreprise d'excavation Boily et Frères Inc déclare avoir reçu la totalité des sommes dues et accorde à Prêts Relais Capital inc. (Les Boisés Saint-Raymond) une quittance totale et finale;

**Attendu** le dépôt du certificat de la CNESST attestant que toutes les contributions exigées ont été versées;

**Attendu** qu'en remplacement des garanties financières prévues au Règlement 497-12 Règlement révisé sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour des projets de développement comportant l'ouverture de nouvelles rues, la Ville conservera la contrepartie de 80 000 \$ devant être versée à Prêt Relais Capital inc. pour la vente des immeubles situés sur la rue Demers, et ce, selon les modalités prévues à la promesse de vente;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'acte de cession du lot 6 281 088 du cadastre du Québec, lequel lot constitue le prolongement des rues Mario et Fiset;

**QU'**à cet effet, Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée en vue de la préparation de cet acte de cession et que ses honoraires professionnels soient entièrement assumés par la Ville.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

### 19-09-294 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE TRANSACTION AVEC PRÊT RELAIS CAPITAL INC.**

---

**Attendu** que Prêt Relais Capital inc. est propriétaire de plusieurs terrains situés sur les avenues Demers, du Roi et Godin à Saint-Raymond;

**Attendu** que la Ville désire acquérir ces terrains pour des fins municipales;

**Attendu** que la Ville et Prêt Relais Capital inc. ont convenu des modalités liées à cette vente;

**Attendu** par ailleurs que la Ville et Prêt Relais Capital inc. sont également liées entre elles pour la réalisation de travaux municipaux dans le cadre des phases 1 et 2 du projet domiciliaire Les Boisés Saint-Raymond; des ententes ayant déjà été signées entre les parties à cette fin les 20 juin 2017 et le ou vers le 8 novembre 2018;

**Attendu** que Prêt Relais Capital inc. accepte que la Ville conserve, afin de garantir la parfaite exécution des travaux qu'il s'est engagé à réaliser dans le cadre de ces ententes, la contrepartie de 80 000 \$ devant lui être versée pour la vente des immeubles et ce, selon les modalités prévues à la promesse de vente;

#### **SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE CLOUTIER, IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la promesse de vente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée en vue de la préparation de l'acte de vente et que ses honoraires soient entièrement assumés par la Ville.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pouvoir au paiement de la contrepartie soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

*Adoptée à l'unanimité des membres présents.*

#### **SUJET 7.**

##### **Période de questions.**

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

#### **SUJET 9.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 8 h 55.

---

Chantal Plamondon, OMA  
Greffière

---

Daniel Dion  
Maire